

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 20 septembre 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés :

M. ONGHENA Robin, M. MAINGE Pascal.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

2022DELIB0082 - APPROBATION DES MODIFICATIONS DE CONTRAT EN COURS D'EXÉCUTION RELATIVES À L'ACCORD-CADRE DE SERVICES RELATIF À LA MAINTENANCE, CONTRÔLE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2021DEL0138 en date du 16 décembre 2021 relative au marché de maintenance, contrôle des installations techniques dans les bâtiments communaux,
Vu les projets d'avenants,
Vu l'avis de la commission n°9 « Transition Ecologique, Environnement, Bâtiments Communaux » du 14 septembre 2022,

Considérant que par délibération n° 2021DEL0138 en date du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché relatif à la maintenance, contrôle des installations techniques dans les bâtiments communaux, décomposé en 9 lots.

Considérant la nécessité d'introduire la maintenance de nouveaux sites pour les lots suivants :

- pour le lot 2 : maintenance de l'ascenseur de l'ancien bâtiment de l'INA,
- pour le lot 4 : maintenance des portes automatiques de l'ancien bâtiment de l'INA

Considérant que ces modifications au contrat ne bouleversent pas l'économie générale du marché, ni n'en changent l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article R2194-7 du Code de la commande publique, les modifications ne sont pas substantielles.

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE les avenants tels que joints en annexe au marché de services relatif à la maintenance et contrôle des installations dans les bâtiments communaux :

- Avenant n°1 pour le lot n°2 MAINTENANCE DES ASCENSEURS conclu avec l'entreprise OTIS dont le siège est situé au Région Tertiaire Tour de la défense – Plaza 23/26 rue de la Delarivière La Fouillon - 92800 PUTEAUX pour un montant maximum annuel de 25 000,00 € HT, portant ainsi le montant du marché à 25 698,00 € HT soit une augmentation de 2,79%.
- Avenant n°1 pour le lot n°4 MAINTENANCE DES PORTES AUTOMATIQUES conclu avec l'entreprise ERI dont le siège est situé au 45 rue de la Prairie - 94120 FONTENAY SOUS BOIS pour un montant maximum annuel de 20 000,00 € HT, portant ainsi le montant du marché à 20 395,00 € HT soit une augmentation de 1,98 %.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants avec les sociétés OTIS et ERI dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, et suivants aux chapitres et articles correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

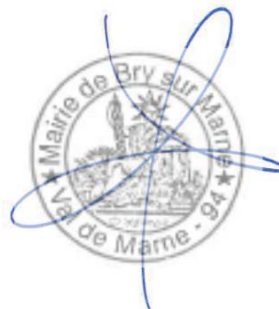
Publiée le : 29 septembre 2022

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne





VILLE DE BRY-SUR-MARNE

Moult viel que Paris

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Bry-sur-Marne
1 Grande rue Charles de Gaulle
94360 BRY-SUR-MARNE
Tél. : 01.45.16.68.00

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

OTIS
Région Tertiaire
Tour de la défense Plaza
23-27 rue de Delarivière le Fouillon
92800 PUTEAUX
Numéro de SIRET : 542 107 800 03943
Code APE : 4329B
Monsieur Jean-Baptiste GUILLEMIN

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Maintenance et contrôle des installations dans les bâtiments communaux
Lot n°2 Maintenance des ascenseurs

■ **Date de la notification du marché public : 7 janvier 2022**

■ **Durée du marché : un an reconductible 3 fois (soit 48 mois)**

■ **Montant maximum annuel du marché public :**

Taux de la TVA : 5 000,00 €

Montant HT : 25 000,00 €

Montant TTC : 30 000, 00 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

La commune vient de reprendre la gestion du bâtiment situé au 9 avenue des Frères Lumières (EX INA), il convient donc d'ajouter dans liste du patrimoine à entretenir, l'ascenseur :

- Maintenance annuelle : $698,00 \times 1 =$ **698,00 € HT**

Ce qui représente un coût total annuel de **698,00 € HT** (soit 837,60 € TTC).

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **139,60 €**
- Montant HT : **698,00 €**
- Montant TTC : **837,60 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **2,79 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **5 139,60. €**
- Montant HT : **25 698,00 €**
- Montant TTC : **30 139,60 €**

E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Bry-sur-Marne, le

Signature

Le Maire,

Charles ASLANGUL

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Bry-sur-Marne
1 Grande rue Charles de Gaulle
94360 BRY-SUR-MARNE
Tél. : 01.45.16.68.00

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ERI
45 rue de la Prairie
94120 FONTENAY SOUS BOIS
Télécopie : 01 49 74 15 40
Numéro de téléphone : 01 49 74 15 00
Numéro de SIRET : 572 078 905 00021
Code APE : 4321 A
Monsieur CORDIER David

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Maintenance et contrôle des installations dans les bâtiments communaux
Lot n°4 Maintenance des portes automatiques.

■ Date de la notification du marché public : 10 janvier 2022

■ Durée du marché : un an reconductible 3 fois (soit 48 mois)

■ Montant maximum annuel du marché public :

Taux de la TVA : 4 000,00 €

Montant HT : 20 000,00 €

Montant TTC : 24 000,00 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

La commune vient de reprendre la gestion du bâtiment situé au 9 avenue des Frères Lumières (EX INA), il convient donc d'ajouter dans liste du patrimoine à entretenir, les barrières de sécurités et portail :

- Maintenance annuelle de 2 barrières 135,00 x 2 = **270,00 € HT**
- Maintenance annuelle d'un portail coulissant 125,00 x 1 = **125,00 € HT**

Ce qui représente un coût total annuel de **395,00 € HT** (soit 474,00 € TTC).

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **79,00 €**
- Montant HT : **395,00 €**
- Montant TTC : **474,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **1,98 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **4 079,00 €**
- Montant HT : **20 395,00 €**
- Montant TTC : **24 474,00 €**

E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Bry-sur-Marne, le

Signature

Le Maire,

Charles ASLANGUL

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)